

Document d'informations pour demande de permis d'alcool AGECALE

Étant donné que l'AGECALE est autorisée par les Services à la communauté étudiante à opérer le Pub L'Interdit et, par le fait même, à détenir un permis d'alcool, et que tout l'alcool sur le campus est géré par l'association étudiante, toute demande de permis d'alcool des associations étudiantes doit désormais passer par l'AGECALE, et ce, en raison de la poursuite de 2026.

Dans le présent document, vous devez fournir le plus d'informations possible afin de permettre à l'association de faire la demande de permis d'alcool ainsi que de déterminer les modalités liées à la vente et/ou à la distribution d'alcool.

*Prévoir au moins un mois avant l'évènement la demande de permis d'alcool et si votre évènement est dans le pub seulement inscrire vos besoins dans le pub.

Association étudiante ou comité : _____

Date et heures de l'évènement : _____

Nom de l'évènement : _____

Description de l'évènement :

Nombre de personnes présente : _____

Lieu de l'évènement : _____

Description de votre besoin pour l'alcool (ex: nous voulons distribuer / vendre de l'alcool dans l'atrium pour 200 personnes on donne deux consommations par personnes de type canettes...) :

Signature de la personne responsable de l'évènement : _____

*Merci de renvoyer ce document à l'adresse courriel suivante : agecale@uqar.ca